

**Comité syndical de l'EPAGE
Sequana du jeudi 10 octobre 2019
CHATILLON-SUR-SEINE**

Présents (délégués GEMAPI) : Messieurs-dames Sophie LOUET, Thierry NAUDINOT, Gérard MALNOURY, Georges MORIN, Bernard CHAUVOT, Liliane PARISOT, Henri MAITREHENRY, Louis-Marcel TERRILLON, Jean-Michel ANTONI, Bernard SOUPAULT, Eric TILQUIN, François RIARD, Fernand LENI, Christophe GERARD, Jean-Pierre SCHAEFFER, Alain VERPY, Marc STIVALET, Jean-Claude PUCH, Frédéric VITRANT, Nicolas SCHMIT.

Présents (délégués Animation) : Messieurs-dames Sophie LOUET, Jacky HEURET, Olivier CHARLES-JULIE, Gérard MALNOURY, Georges MORIN, Daniel URSPRUNG, Daniel SIREDEY, Olivier VAN HECKE, Fabien CHAUMONNOT, Henri MAITREHENRY, Michel CHAUVE, Louis-Marcel TERRILLON, Jean-Michel MARS, Yves SIMON, Evert ARRIVE, Eric TILQUIN, Jean-Paul SIMON, Alain ENARD, François RIARD, Fernand LENI, Christophe GERARD, Gérard CHAUVE, Marc STIVALET, René LEGENDRE, Jean-Claude PUCH, Gérard SILVESTRE, Frédéric VITRANT, Gilles PETIT, Philippe TRINQUESSE.

Excusés : Messieurs-dames Eric TRIBOULET, Marie-Jeanne FOURNIER, René PAQUOT, Thierry AUBRY, Michel REGNER, André LEGENDRE.

Soit 20 membres présents pour la compétence GEMAPI et 29 membres présents pour la compétence animation.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité syndical et présente l'ordre du jour :

- Demande de financement des postes techniques,
- Demande de financement des postes d'animation,
- Signature de la convention annuelle avec la Chambre d'Agriculture relative à la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or (CAAPRE) et participation au financement de la cellule d'animation agricole,
- Réalisation de levés topographiques et veille foncière,
- Identification des zones d'expansion des crues et modélisation de la Seine, l'Ource et la Laigne en crue,
- Questions diverses.

➤ **Convention d'aide financière : cellule technique**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes de techniciens et ingénieurs rivières pour les années à venir.

Une convention sera établie :

- Pour 2020 avec la Région Bourgogne Franche Comté et d'autres financeurs potentiels,
- Pour une durée de 3 ans avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

Mme Sophie LOUET demande combien de postes sont concernés par cette demande de subvention. Le Président lui répond que la cellule technique comprend 4 postes : 3 techniciens rivière et 1 ingénieur rivière.

➤ **Convention d'aide financière : cellule d'animation**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes d'animation thématique du Contrat Territorial Eau et Climat pour les années à venir.

Une convention sera établie :

- Pour 2020 avec la Région Bourgogne Franche Comté et d'autres financeurs potentiels,
- Pour une durée de 3 ans avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement des postes concernés auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Convention CAAPRE**

Le contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie a pour objet la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides).

Il est porté par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, le SIAEPA de Semur-en-Auxois, l'EPAGE Sequana et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour mettre en œuvre ce contrat, il convient de signer une convention annuelle avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Après discussion, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention pour l'année 2020 et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de celles-ci.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Financement CAAPRE**

Le Président rappelle la démarche engagée depuis 2010 avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Bourgogne Franche Comté et le Syndicat Intercommunal d'adduction en Eau potable et d'Assainissement de Semur-en-Auxois concernant la mise en place d'une cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais.

La Chambre d'Agriculture anime des actions de préservation des captages prioritaires des territoires de l'Auxois et du Châtillonnais.

La participation de l'EPAGE Sequana à la cellule d'animation agricole pour l'année 2020 est estimée à 2 500 €.

Les crédits correspondant à cette action seront inscrits au budget.

Après discussion, le Comité Syndical autorise le Président à signer les actes correspondant à l'animation agricole Châtillonnais-Auxois et tous les documents utiles, afin de mener cette action dans les meilleures conditions.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Réalisation de levés topographiques**

La réalisation de levés topographiques permet aux agents de réaliser le dimensionnement de certains projets en interne. Il est proposé de réaliser ces levés sur les communes de Nod-sur-Seine (Fontaine de Creuset) et Essarois (Digeanne).

Ces levés peuvent faire l'objet de subvention par l'AESN et la Région Bourgogne Franche-Comté à un taux de 80 % (10 000 € TTC de dépenses estimées).

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation des levés topographiques,
- Autorise le Président à lancer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Bourgogne Franche Comté et tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Mise en œuvre d'une veille foncière**

Il est proposé de mettre en œuvre une veille foncière pour une durée de 5 ans, en partenariat avec la SAFER, sur les zones humides bénéficiant de plan de gestion. Cette action visant la protection foncière des sites peut faire l'objet de subvention par l'AESN à un taux de 80 % (4 800 € TTC de dépenses estimées).

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise en œuvre de la veille foncière,
- Autorise le Président à lancer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tout autre financeur potentiel,

- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 1 voix contre, 19 voix pour.

➤ **Etude de caractérisation de l'érosion des sols et du ruissellement sur le territoire de l'EPAGE**

Il est proposé de réaliser une étude globale visant à définir les zones les plus sensibles à l'érosion et au ruissellement, à l'échelle du périmètre du Contrat Territorial Eau et Climat, afin de permettre de cibler les efforts de la cellule d'animation pour des actions futures.

Cette action peut être menée par le BRGM via une convention de recherche et développement, et peut faire l'objet de subvention par l'AESN à un taux de 80 % (36 000 € TTC de dépenses estimées).

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valide le projet d'étude,
- Autorise le Président à lancer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Bourgogne Franche Comté et de tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer une convention avec le BRGM ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Identification des zones d'expansion des crues et modélisation de la Seine, l'Ource et la Laigne en crue**

Cette étude globale est inscrite dans le PAPI de la Seine troyenne et supérieure. Son objectif est de mieux connaître le fonctionnement en crue des bassins de la Laigne, de la Seine et de l'Ource, pour des crues de différentes intensités ; de comprendre les impacts des aménagements hydrauliques actuels (merlons de curage, remblais routiers transversaux, ...) sur des champs d'expansion des crues afin de définir une stratégie d'intervention future.

Cette action peut faire l'objet de subventions par l'AESN et le fond Barnier à un taux de 80 % (200 000 € TTC de dépenses estimées).

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valide le projet d'étude,
- Autorise le Président à lancer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre financeur potentiel,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôture la réunion.